Brevet Professionnel



Agent Technique de Prévention et de sécurité

Apprentissage



Lieu de Formation

Lycée Professionnel Marius Bouvier 69 route de Lamastre, BP93 07301 Tournon Sur Rhône Cedex



ce.0070031@acgrenoble.fr

Tel. 04 75 07 86 50

Une formation portée par le GRETA ARDÈCHE-DRÔME

CFA de l'Education Nationale

Compétences visées

Le titulaire du Brevet Professionnel A.T.P.S est un professionnel dont la compétence de technicien de prévention et de Sécurité des biens et des personnes, aussi bien en situation de responsabilité individuelle, qu'en situation d'encadrement d'une équipe.

Équivalent SSIAP niveau 2 conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 – Article 7 § 2 Compétences langagières : expression écrite (main courante) et orale (rendre compte) en français et dans au moins une langue vivante étrangère.

Compétences comportementales: motivation, réactivité, loyauté, confidentialité.

Formation

Descriptif de la formation :

Le titulaire de ce BP est formé à la fois à la prévention des risques et à l'intervention en cas de sinistre.

L'agent technique de prévention et de sécurité répertorie les risques propres à l'entreprise, les analyses et propose des moyens pour les prévenir.

Il apprécie l'adéquation des matériels mis à disposition avec les risques identifiés.

Il sait traiter les informations transmises par les moyens techniques de surveillance à distance (sur un site ou dans le cadre d'une centrale de télésurveillance).

Lors d'une intervention, il choisit les moyens matériels et humains à engager selon la nature du sinistre. Il sait définir les limites de l'action à mener. Il est à même d'évaluer s'il y a lieu de faire appel à des services techniques d'assistance.

Enfin, il peut être amené à encadrer une équipe et à prendre en charge les tâches administratives en lien avec son activité.

Domaines généraux : Expression et Ouverture sur le monde, Anglais, Mathématiques-Sciences.

Domaines professionnels: Lutte contre l'incendie, Malveillance, Management, Télésécurité, Secours à personnes.

Durée: 2 ans.

Première année : 420 heures de formation au lycée. Deuxième année : 455 heures de formation au lycée.

Débouchés professionnels

Le titulaire du B.P Agent technique de Prévention et de Sécurité permet à son titulaire de poursuivre vers le supérieur (ex : BTS MOS) ou d'entrer dans la vie active en intégrant une équipe de sécurité. Une fois son expérience professionnelle consolidée, il évoluera vers des postes à responsabilité.

Modalités d'accès

Les candidats doivent être titulaires du CAP Agent de Sécurité, d'un TFP APS ou avoir une expérience professionnelle de 5ans en Prévention et Sécurité. La carte professionnelle est obligatoire.



